

Commune des Aviron

Extrait N° 7 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 31 août 2012

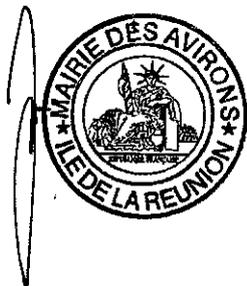
L'an deux mil douze, le 31 août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

10 SEP. 2012
que la convocation du Conseil a été faite le **23 août 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - Mme BETON Fernande - M. BADER Ricardot - M. RIVIERE Lucien - M. DENNEMONT Jean Daniel*

Procurations : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikael a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. REMI Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

* M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé au cours de l'affaire N°7.

& &
&

AFFAIRE N° 7/ RHI Fond Maurice
- Etude complémentaire de définition
- Approbation du plan de financement

Le Maire rappelle au Conseil que l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2009 n'a pas permis de présenter un bilan financier satisfaisant au regard de la lourdeur des travaux et du peu de potentialité constructive.

Hôtel de Ville

Toutefois, au regard de la nécessité d'intervenir sur ce quartier tant en amélioration de l'habitat que de restructuration des voies et réseaux, une étude complémentaire de définition est à mener afin de déboucher sur une opération faisable à coûts maîtrisés adaptée à la typologie urbaine du quartier.

L'étude complémentaire de définition comportera :

- une actualisation des données sociales, urbaines et techniques ;
- des propositions de périmètres opérationnels à court et moyen terme ;
- les propositions de scénarios chiffrés et l'accompagnement social à mettre en œuvre.

Le Maire a consulté des bureaux pour mener à bien cette étude.

Le marché a été confié au groupement SODEGIS – Sarl BEAU – GB2 – SIGMAS Concept pour un montant de 56 121,63 euros TTC.

A ce coût, il conviendra d'adjoindre une prestation de 30 678,35 euros correspondant aux relevés topographiques nécessaires à la zone, aux opérations de bornage et autres rendus nécessaires à l'accomplissement de la mission.

Aux fins de constituer le dossier de subvention auprès des services de l'Etat, le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de financement tel que proposé pour cette opération soit :

Coût TTC		86 800,00
Subvention Etat	80%	64 000,00
Commune	20%	16 000,00
TVA à charge communale		6 800,00

Le Conseil est invité à se prononcer.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le lancement d'une étude complémentaire de définition ;
- approuve le plan de financement de cette opération.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

**Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint**

